

DHL EXPRESS

CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES EN TURQUIE 2026

APERÇU

Dernière mise à jour: 28 Janvier 2026

APERÇU DES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES EN TURQUIE

A compter du **6 février 2026**, tous les envois **B2C** (Business to Consumer), **quels que soient leur pays d'origine et leur valeur, nécessiteront un dédouanement formel**. Le seuil de dédouanement simplifié, précédemment fixé à 30 EUR, est supprimé.

En conséquence, **DHL Express**, ou tout autre transporteur aérien, **n'est plus autorisé par la loi turque* à dédouaner en procédure simplifiée des envois B2C**.

*Décision 2009/15481, « Décision relative à la mise en œuvre de certains articles de la loi douanière n°4458 », article 126

Les **destinataires des envois B2C** recevront un **e-mail de notification de DHL Express** leur demandant **d'indiquer un autre transitaire en douane**.

IMPORTANT: Veuillez noter qu'il n'y a aucune modification des règles actuelles pour les envois B2B (Business to Business)

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS ?

- Les destinataires doivent rapidement désigner un autre transitaire pour leurs envois **B2C** pour éviter tout retard
- Si le destinataire ne désigne aucun transitaire, l'envoi ne pourra pas être dédouané et sera mis en attente. Après 20 jours sans informations supplémentaires, la procédure de retour à l'expéditeur sera lancée.
- Les envois **B2C** dédouanés formellement sont soumis à des **droits de douane spécifiques à leur HS (Harmonize System) code**, qui sont **nettement supérieurs aux droits appliqués dans la procédure simplifiée**.
- Pour les **expéditeurs utilisant le service de facturation DHL Duty Tax Paid (DTP)**: DHL Express ne pouvant plus agir comme transitaire, les **droits et taxes d'importation seront directement facturés au destinataire par le transitaire désigné** et ils **n'apparaîtront plus sur la facture DTP de DHL**.

IMPORTANT

Veuillez noter les changements suivants concernant le service de facturation DTP:

Paiement effectué par l'expéditeur:

- Le service de facturation DHL Duty Tax Paid (DTP) garantit normalement que tous les droits et taxes d'importation sont facturés à l'expéditeur, les destinataires ne sont pas facturés par DHL Express.
- A partir du 6 février 2026, DHL Express ne peut plus agir comme transitaire pour les envois B2C : **les droits et taxes d'importation seront alors directement facturés au destinataire par le transitaire désigné, que l'expéditeur ait sélectionné le service DHL DTP ou non.**

DTP en Turquie lorsqu'un autre transitaire effectue le dédouanement:

- Le transitaire désigné par le destinataire facturera directement au destinataire les droits de douane, taxes à l'importation et frais de courtage réglementaires
- Dans ce cas, **la facture DTP de DHL n'inclura pas les droits de douane et taxes à l'importation**: DHL facturera uniquement les autres frais de service applicables
- **La livraison finale de l'envoi aura lieu une fois les droits de douane, taxes, et frais de courtage réglementaires facturés par le transitaire, payés.**
- **Remarque:** tous les transitaires sont légalement tenus d'appliquer des frais de courtage réglementaire (environ 70 EUR) au destinataire. Ces frais ne sont pas couverts par le DTP.

COMMENT ÉVITER LES RETARDS ?

- **Les expéditeurs du Reste du monde vers la Turquie doivent:**
 - ✓ Informer leurs clients de ce changement réglementaire
 - ✓ Identifier proactivement les **coordonnées du destinataire (adresse e-mail) pour les envois B2C avant l'expédition** et les transmettre électroniquement à DHL lors de la préparation de l'envoi via DHL Express Electronic Shipping Solutions
 - ✓ **Fournir des informations complètes et exactes sur la facture commerciale ou pro forma, de manière électronique** via DHL Express Electronic Shipping Solutions, incluant notamment: description des marchandises, valeurs des marchandises à des fins douanières (valeur incluent les frais de transport), pays d'origine, etc.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le document du gouvernement turc ci-dessous:

- <https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2026/01/20260107-3.pdf>

DISCLAIMER

Bien que nous ayons pris toutes les mesures nécessaires pour garantir que les informations contenues dans ce document ont été obtenues, produites et traitées à partir de sources considérées comme fiables, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, la légalité, la fiabilité ou l'utilité de ces informations. Toutes les informations fournies dans ce document sont mises à disposition « en l'état ». En aucun cas, DHL Express, ses filiales ou sociétés affiliées au sein du Groupe DHL, ainsi que ses partenaires, agents ou employés, ne pourront être tenus responsables envers vous ou toute autre personne pour toute décision prise ou action effectuée sur la base de ces informations, ni pour tout dommage consécutif, spécial ou similaire, même en ayant été informés de la possibilité de tels dommages.

